

COMPTE-RENDU
SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un et le sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BROCHARD Bruno, maire de Moléans (convocation du 26/05/2021).

Présents : Mr Brochard Bruno, *Maire*, Monsieur Grare Jean-Luc, *1^{ère} Adjoint*, *2^{ème} Adjoint*, Monsieur Plessis Laurent, *3^{ème} Adjoint*, , Monsieur Mbrennga Teh Nzogninngamby Brossinsongo, Madame Girard Corinne, Madame Vella Sophie, Madame Maupou Emmanuelle Monsieur Serreau Sébastien, Monsieur Bruneau Patrice, Monsieur Leite de Carvalho José, Conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Renoncé-Seigneuret Maryline a donné pouvoir à Mme Maupou Dubois Emmanuelle.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Maupou Dubois Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

.....

Monsieur Brochard demande si le compte-rendu de la séance du 13/04/2021 soulève des observations.

Des remarques de fautes de frappe sont signalées et corrigées.

Le compte-rendu est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

SITE INTERNET

Monsieur BROCHARD demande aux délégués du site internet de la commune ou en est son avancement. Des problèmes sont rencontrés au niveau des conversions de documents, des photos. Le site devra s'étoffer d'informations.

FEU D'ARTIFICE

Le feu d'artifice a été commandé.

La question se pose de savoir si le feu sera tiré au 14 juillet. Bruno Brochard va contacté le Président du Comité des Fêtes afin de savoir si le Comité des Fêtes souhaite ou non assuré l'organisation du repas.

En ce qui concerne les élus de Moléans le vote d'organisation ou non le 14 juillet a donné les résultats suivants :

- 6 oui pour le repas et le tir du feu d'artifice,
- 1 uniquement pour e tir du feu,
- 3 contre l'organisation du 14 juillet vu les délais trop courts et le manque d'information sur les consignes sanitaires applicables à cette date,
- 1 abstention.

Délibération n° 2021JUN13

CONTRAT DE MAINTENANCE EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Le Maire présente au conseil la proposition d'un contrat de maintenance concernant les équipements informatiques de la mairie. Ce contrat est conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui prend effet à la date de signature.

Les prestations sont les suivantes :

- maintenance globale des équipements informatiques : ordinateurs, serveurs, imprimantes, produits logiciels et réseau technique ;
- intervention sur site ou à distance ;
- installation gratuite des outils de télémaintenance ;
- réinstallation des systèmes d'exploitation, logiciels, et progiciels suite à une panne du matériel informatique ;
- visite pour la vérification et l'entretien du parc informatique

- contrôle de l'absence de risque de panne ou de destruction de fichiers ;
- gestion des garanties fournisseurs sur les biens acquis auprès du Prestataire ;
- prêt de matériel en cas de pannes sur des biens sous garantie acquis auprès du Prestataire ;
- assistance et conseil aux utilisateurs
- tarifs préférentiels forfaitisé sur l'installation du matériel.

Le tarif mensuel est de 55 € H.T

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité accepte les termes du contrat ainsi que le devis et autorise le Maire à signer toutes les pièces.

Délibération n°2021JUIN14

SPECTACLE «Compagnie Théâtre en Pièces »

Monsieur Brochard présente au conseil une proposition de convention relative à une lecture théâtralisée de Pinocchio à Moléans proposée en septembre prochain. Cette lecture aura lieu dans la cour de la mairie, le samedi 11 septembre 2021 à 11 heures.

La compagnie du Théâtre en pièces est déjà venue à Moléans (spectacle « peau d'Ane » au Château).

Le Théâtre en pièces fournira la représentation entièrement montée et en assurera la responsabilité artistique. Elle fournira 50 chaises et assurera les règles sanitaires en vigueur liées au covid 19 (désinfection des chaises, espacement réglementaire). Une participation libre sera demandée au public en fin de représentation. La commune de MOLEANS participera à la venue de la lecture de Pinocchio à hauteur de 100 € TTC et fournira les repas du midi aux 4 personnes présentes de la compagnie.

Le spectacle est d'une durée de 60 minutes. Il sera suivi d'un échange. La manifestation ne devrait pas excéder une durée de 1h30.

Après délibération, le conseil municipal accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

CONTRAT DE MAINTENANCE PROMOSOFT

Le contrat de maintenance reconduit en 2021 avec la Sté Promosoft sera dénoncé avant la fin de l'année.

DEVIS MISE AUX NORMES GAZ ET CERTIFICAT GAZ MOLEANS

Monsieur Brochard présente un devis pour la mise aux normes gaz et certificat gaz suite au changement de prestataire. Le devis s'élève à 1 243,96 € TTC.

Un autre devis est attendu pour comparaison.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

LOGICIEL CIMETIERE SUR INFOGEO : Monsieur Grare demande que le logiciel cimetière sur infogéo soit mis en place à la mairie. Monsieur Brochard et le conseil n'y voit pas d'objection. Mr Grare contactera la société mandatée pour l'intégration des données sur Géocim.

Boîte à livres

Monsieur Grare a demandé que soit installée près de l'aire de jeux une boîte à livres. Cette boîte à livres pourrait être confectionnée par une personne de la commune. Une information sera faite auprès de la population par PANNEAU POCKET et dans les boîtes aux lettres aux amateurs bricoleurs qui voudraient confectionner ce petit ouvrage.

EGLISE MOLEANS

Afin d'envisager des travaux de rénovation extérieure de l'Eglise de Moleans, Monsieur Brochard et Monsieur Grare ont pris rendez-vous avec une technicienne des Bâtiments de France le vendredi 2 juillet prochain. Monsieur Bruneau Patrice et Madame De Prunelé sont également invités à y participer.

COLIS FIN D'ANNEE

Des catalogues de produits pour la confection des colis de Noël sont remis aux élus délégués à la commission Fête et Cérémonies.

EXPO PLUIH

Actuellement a été installé dans la salle de conseil de la mairie une exposition du P.L.U.I.H du Grand Châteaudun.

DELIBERATION N°2021JUN 15

ADHESION D'UNE PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC AU GROUPEMENT DE COMMANDE « POLE ENERGIE CENTRE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

Le conseil municipal de MOLEANS

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la COMMUNE DE MOLEANS a des besoins en matière de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et de services associés,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que COMMUNE DE MOLEANS au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la collectivité sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire de MOLEANS :

- Décide de l'adhésion de la commune de MOLEANS au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire Bruno BROCHARD pour le compte de la collectivité dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
- Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à habiliter le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de MOLEANS,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

Cette délibération est mise aux voix et est acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

RUE SAINTE MARIE : voirie à réparer

POSTE DE REFOULEMENT : installer des poubelles

ENTRETIEN DU POSTE DE REFOULEMENT : contacter la SAUR

ELECTIONS : 2 bureaux de vote dans la salle des fêtes.

Signatures :

Brochard Bruno	Grare Jean-Luc	Plessis Laurent
Maire	1 ^{ER} adjoint	2 ^{ème} adjoint

Conseillers municipaux :

Renoncé-Seigneuret Maryline <i>Absente excusée a donné pouvoir à Mme Maupou Dubois Emmanuelle</i>	Mbrenge Teh Nzogninngamby Brossinsongo
--	--

Girard Corinne	Vella Sophie	Serreau Sébastien
----------------	--------------	-------------------

Bruneau Patrice	Leite de Carvalho José	Dubois Maupou Emmanuelle <u>Secrétaire de séance</u>
-----------------	------------------------	--